CONSTANTINE

Inauguration chahutée du CET de Zighoud-Youcef

Lors de sa visite marathon à travers plusieurs communes de la wilaya à la veille de ce 1er novembre, le wali de Constantine, Hocine Ouaddah, ne s'attendait sûrement pas à un accueil des plus hostiles de la part des habitants de la commune de Zighoud-Youcef qui se sont opposés énergiquement à l'inauguration du Centre d'enfouissement technique (CET).

A l'arrivée du cortège, le ton était donné par un flux incroyable de citoyens, venus pour tenter d'alerter les pouvoirs publics de l'inopportunité d'un tel CET, objet de plusieurs controverses, tant la communication a longtemps fait défaut pour éclairer l'opinion publique du fonctionnement d'une telle structure. Déjà que l'histoire peu reluisante du CET de Ben-Badis reste en mémoire pour avoir généré, en plus de graves nuisances aux riverains de ladite localité, des émeutes et des dégâts évalués à pas moins de 30 milliards de centimes.

Les raisons étaient fondées du fait que ce CET était devenu une vraie menace pour la santé des citoyens à cause des biogaz, mais surtout du lixiviat, un produit hautement toxique qui n'est pas sans lourdes conséquences sur les nappes phréatiques de la région. Ce n'est pas tout, puisque les odeurs pestilentielles nées de cette décharge, car le CET ne remplissait plus ses missions, allaient rendre la vie intenable aux habitants.

C'est apparemment cette hantise, que les habitants de Zighoud-Youcef réprouvent, qui a suscité leur hostilité pour se dresser contre ce projet en interpellant le wali pour lui signifier leur refus catégorique. Sur place, un comité de citoyens interpella le wali pour lui dire : «Nous nous élevons contre ce projet qui constitue pour nous une vraie menace, nous avons alerté tous les responsables, mais sans suite». Aussitôt et dans une réplique des plus inattendues, le wali, rétorqua : «Qu'est-ce que cette façon de vouloir annuler un projet qui coûte plus de 25 milliards, qui êtes-vous pour dire non aux projets de l'Etat ?»

Dépités, les membres de ce comité ont rebroussé chemin pour dire : «Maintenant que le wali a fait entendre sa voix par un refus inexpliqué, nous allons entreprendre des actions qui leur feront regretter leur position.» Entendre par là, une action similaire à celle de la commune de Ben-Badis, car il est fort à craindre que des destructions massives affectent le CET en question.

Ainsi et lors de son point de presse, le wali en revenant sur cette polémique dira en guise d'argumentaire : «Ce CET est une assurance pour préserver l'environnement, les arguments avancés par les habitants dénotent leur ignorance du sujet pour croire que c'est une simple décharge, ce qui est totalement faux. Cette structure obéit à des normes et tous les équipements qui ont été installés sont là pour traiter les déchets convenablement, il n'y a aucune raison de s'inquiéter.»

Profitant de cette sortie, le wali n'a pas manqué de revenir sur l'autre fait, ayant défrayé la chronique sur la place de Constantine, avec l'incarcération du maire de Constantine, Seïf Eddine Rihani, jeudi passé : «Nous allons nous conformer au code communal pour l'appliquer dans toute sa rigueur». En revanche, à la question des conséquences immédiates de cette affaire, notamment le blocage inexpliqué des projets de la ville relevant de la compétence de la commune, le gel de pas moins de 700 milliards, le wali déclare : «Effectivement au regard de cette donne, j'ai personnellement instruit mes administrés pour décongestionner toutes les affaires pendantes et qui ont fait l'objet d'un gel inexpliqué par l'ancien maire, d'ailleurs, ceci est valable pour toutes les communes qui végètent dans cette situation, il est grand temps que cela change.»

Photo : DR

Apparemment, le wali semble avoir trouvé la parade pour en découdre avec les élus oisifs quand il s'agit de gérer, au mieux, leurs communes, préférant s'occuper de leurs affaires personnelles au détriment de la chose publique.

N. Benouar

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Deux morts à Mostaganem...

Deux jeunes, âgés de 17 et 18 ans, sont décédés la veille de la fête du 1er Novembre dans un accident de la circulation sur la RN 90, non loin de la localité de Sour. Le conducteur d'un camion de marque Hino, transportant du sable avec 2 jeunes passagers à son bord, a perdu le contrôle de son véhicule à la sortie d'un virage pour percuter un eucalyptus.

Les 2 jeunes gens sont morts sur le coup tandis que le chauffeur a été blessé grièvement. Les éléments de la Protection civile sont intervenus rapidement sur le site ainsi que le SAMU. Les dépouilles des 2 victimes ont été transportées à la morgue de l'hôpital le plus proche tandis que le blessé a été évacué vers l'hôpital de Aïn Tedelès. La gendarmerie a ouvert une enquête.

A. B.

...Et sept à Biskra

Sept personnes ont perdu la vie dans un accident de la circulation survenu hier matin dans la commune de Besbès, à quelque 150 km à l'ouest de Biskra, a appris l'APS auprès de la Protection civile.

Aucun des passagers circulant à bord de deux automobiles (un mini-camion de type Herbin et une voiture de tourisme) n'a survécu à la violence de la collision entre ces deux véhicules sur le chemin de wilaya (CW) n°4-A reliant Besbès à Ras-el-Miad, a-t-on précisé de même source.

Une enquête a été ouverte par les services de sécurité territorialement compétents, cependant que les corps des 7 victimes ont été déposés à la morgue de l'Etablissement public hospitalier (EPH) d'Ouled-Djellal, ont conclu les services de la Protection civile.

APS

TIPASA

Éradication des ralentisseurs illégaux et anarchiques

Plusieurs tronçons routiers des villes de la wilaya de Tipasa viennent d'être surpris par l'éradication inopinée des ralentisseurs appelés communément «dos-d'âne», érigés au mépris des lois et de la réglementation.

Comment cette éradication a-t-elle eu lieu ? Selon des témoins, ce fut à la veille de la visite de la délégation présidentielle d'un chef d'Etat africain que, sans crier gare, la majorité des centaines de ces ralentisseurs fut raclée, devant l'ébahissement et l'étonnement de ces villageois et riverains des communes limitrophes et attenantes aux routes nationales et de wilaya, à l'instar de celles de Cherchell, Sidi-Ghilès, Tipasa, Ahmer-el-Aïn, Hadjout, Sidi Rached, Bourkika, Fouka, Koléa et Douaouda. «Une excellente initiative», diront des automobilistes de ces contrées ; tandis que des parents d'élèves s'insurgent en clamant haut et fort «pourquoi, ne pas mettre en place des instruments de contrôle de ces routes fréquentées par nos enfants, à l'origine de plusieurs accidents mortels ?». «Or, le dilemme est là !», nous dira l'un des habitants de ces contrées en affirmant que «le décret exécutif du 29 décembre 2005 qui définit l'usage des ralentisseurs et les conditions de leur implantation est dans la plupart des cas ignoré, voire contourné. Ce décret dispose que ces ralentisseurs sont soumis à l'autorisation préalable du wali et qu'ils doivent s'insérer dans un schéma d'aménagement global et leur choix devra être de dernier recours.»

Ce même interlocuteur nous révélera que «le décret exécutif du 29 décembre 2005 est formel. Il dispose qu'en agglomération, les ralentisseurs sont interdits sur les voies à grande circulation, dans les virages et à la sortie de ces derniers».

Un ancien fonctionnaire de la Wilaya nous dira, pour sa part, que «le décret du 9 avril 2006 précise la forme éventuelle et le type des ralentisseurs qui doivent avoir 4 mètres de long et moins de 20 centimètres de hauteur. Ce qui n'est pas le cas pour les dos-d'âne qui foisonnent dans nos communes et dont la hauteur non normalisée atteint quelquefois près de 35 centimètres avec tous les dégâts collatéraux occasionnés».

Un membre d'une association citoyenne fustige l'organisation du contrôle des vitesses, en affirmant «il y a un abus dans les moyens de modération de la vitesse en agglomération. La vitesse normalisée qui devra être inférieure à 50 kilomètres/heure ne justifie pas le recours systématique au dos-d'âne et devra être limitée aux seules agglomérations , dans une section de voie limitée à 30 km/h et reste formellement interdite dans des voies où le trafic est supérieur à 3 000 véhicules légers par jour, ainsi que sur les voies à grande circulation et sur les voies supportant un trafic de poids lourds supérieur à 300 véhicules/jour».

Houari Larbi

NAÂMA

Quatre dealers sous les verrous

Les éléments de la BRI (Brigade de recherche et d'investigation) relevant de la Sûreté de wilaya de Naâma, ont, lors d'un barrage de routine dressé à l'entrée nord de la ville de Naâma, arrêté et contrôlé un véhicule au bord duquel se trouvaient deux individus qui tentaient de prendre la fuite, alors qu'ils étaient en état d'ébriété. Mais la tentative de fuite a été déjouée, grâce à la vigilance des policiers qui ont vite maîtrisé la situation.

Le conducteur était sans permis de conduire, alors qu'une importante quantité de kif traité a été découverte à l'intérieur du véhicule.

Les dealers qui répondent aux initiales de M. H. âgé de 28 ans et S. K. 30 ans ont été arrêtés et présentés devant le procureur près le tribunal de Naâma qui les a mis sous mandat de dépôt pour plusieurs délits, détention de drogue, conduite en état d'ivresse et absence du permis de conduire.

Par ailleurs, agissant sur des informations faisant état de la vente de drogue à proximité d'un établissement scolaire à Mécheria, les mêmes éléments ont mis la main sur deux narcotrafiquants répondant aux initiales de K. K. âgé de 30 ans et M. S. âgé de 35 ans. Au moment de leur arrestation, ce dernier (M. S.), armé d'un couteau à cran d'arrêt, a violemment outragé les forces de l'ordre et tenté de les agresser.

Le mis en cause était en possession d'une quantité de plaquettes de kif traité, de comprimés psychotropes et une somme d'argent suite à une perquisition en son domicile et qui a permis également la découverte d'une autre quantité de kif traité et des comprimés psychotropes de marque ecstasy, a été écroué avec son complice par le procureur près le tribunal de Mécheria, pour détention et commercialisation de drogue et outrage aux forces de l'ordre, indique-t-on.

B. Henine